



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Centres hospitaliers: Pas-de-Calais

Question écrite n° 30599

Texte de la question

Reponse. - Il convient de souligner que, consciente des difficultés de fonctionnement rencontrées, en certaines périodes de forte activité, par le centre hospitalier de Calais, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Pas-de-Calais a entrepris en faveur de cet établissement, dans le cadre de la politique de redeploiement, un effort de « rattrapage » à moyen terme qui devrait lui permettre de bénéficier, sous peu, des moyens matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement médical. C'est ainsi qu'en 1987 douze emplois, dont deux postes de sages-femmes, ont été créés au centre hospitalier de Calais et qu'il devrait lui être attribué, en 1988, au moins quatorze emplois nouveaux par redeploiement départemental.

Texte de la réponse

Reponse. - Il convient de souligner que, consciente des difficultés de fonctionnement rencontrées, en certaines périodes de forte activité, par le centre hospitalier de Calais, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Pas-de-Calais a entrepris en faveur de cet établissement, dans le cadre de la politique de redeploiement, un effort de « rattrapage » à moyen terme qui devrait lui permettre de bénéficier, sous peu, des moyens matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement médical. C'est ainsi qu'en 1987 douze emplois, dont deux postes de sages-femmes, ont été créés au centre hospitalier de Calais et qu'il devrait lui être attribué, en 1988, au moins quatorze emplois nouveaux par redeploiement départemental.

Données clés

Auteur : [M. Huguet Roland](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30599

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1987, page 5324

Réponse publiée le : 21 mars 1988, page 1256